Le 14 novembre 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de St Georges d'Espéranche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte GROIX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 novembre 2023

PRESENTS: Mesdames et Messieurs Brigitte GROIX, Patrick CASTAING, Valérie MICHA FRACHON, Henri BERTHET, Isabelle BOUQUET et Maryse GEMMITI adjoints, Madame et Messieurs Juan COLOMER, Franck REUTER, Valérie VERNAY et Joël TERRY, Conseillers Municipaux délégués, Mesdames et Messieurs Claude DEVILLERS, Gérard MIGUET, André LASSALLE, Chantal DELAY, Frédéric PERROT, Marjorie CHEMIN, Sébastien MAIRE, Laureen LIPSON, Virginie BACCONNIER MIGUET, et Virginie REVOLAT, Lucas MINHAVA, Delphine BOUSQUET Conseillers municipaux.

EXCUSE:

Madame Agnès MONTEIL;

POUVOIR:

Madame Agnès MONTEIL à Madame Virginie REVOLAT.

Madame Valérie MICHA FRACHON est désignée comme secrétaire de séance.

=========

ORDRE DU JOUR

- 01- Budget communal décision modificative N°01-2023;
- 02- Echange de terrains entre les consorts LONARDONI et la Commune ;
- 03- Vente d'une parcelle cadastrée section AS N°393 en partie aux consorts LONARDONI (43m²);
- 04- TE 38 travaux sur réseau de distribution publique d'électricité enfouissement Grange Jassy tranche N°2;
- 05- TE 38 travaux sur réseau France Télécom enfouissement Grange Jassy tranche N°2 :
- 06- Coût du chauffage de l'appartement du groupe scolaire A et M MOLLIE pour l'année 2024;
- 07- Subvention exceptionnelle pour le club Les Pervenches ;
- 08- Tour de table.

みみみみみ

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2023 (PJ)

Il sera proposé aux conseillers municipaux présents d'approuver les projets de compte rendu ci-joints.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

12	31.10.2023	Tarifs de location divers
13	31.10.2023	Aménagement de sécurité rue des Alpes Etude de faisabilité Cabinet ELLIPSE - 10 530 € TTC
14	17.10.2023	Tarifs de location des locaux commerciaux (Sale Karactère, La Poste, Vernay financement, Restaurant)
15	17.10.2023	Tarifs de locations des loyers Communaux

01 - BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget communal.

1 - FONCTIONNEMENT

RECETTES

73123	Droit de mutation	190 600
	Autres taxes (terrains	
7338	constructibles)	19 600
741121	Dotation solidarité rurale	29 400
74718	Participations CAF/CCND/Etat	19 300
74748	Participations CAF	2 900
74751	Participation CCND culture	12 400
	Total des recettes	274 200
DEPENSES	5	
60622	Carburants	3 000
60633	Fourniture de voirie	2 000
611	Contrat prestations de service	2 000
61228	Crédit bail	2 000
61351	Location matériel roulant (balayeuse)	3 000
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	50 000
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	15 000
615231	Entretien et réparation voirie	15 000
615232	Entretien et réparation sur réseaux	3 000
61551	Matériel roulant	3 000
61558	Entretien et réparations autres biens mobiliers	3 000
62268	Honoraires avocat	2 000
6232	Fêtes et cérémonie	2 000
64111	Personnel titulaire	20 000
6413	Personnel non titulaire	10 000
65312	Frais de mission et déplacements	1 500
6588	Autres charges diverses	8 500
6811 (042)	Dotation aux amortissements	10 000
(042)		155 000
	Total	155 000
023	Virement à la section d'investissement	119 200
	Total des dépenses	274 200

2 - INVESTISSEMENT

RECETTES		
021	Virement de la section de fonctionnement	119 200
28 (040)	Opérations d'ordre (amortissement)	10 000
238 (041)	Remboursement avance sur marché	23 100
10226	Taxe d'aménagement	49 900
1323/113	Carrefour de la Madone (Départ amendes de Police)	40 000
TOTAL		242 200
DEPENSES		
165	Cautions	1 000
2151(041)	Remboursement avance sur marché	23 100
	Acquisition terrain site	
27638	Chabroud	50 000
2031/113	Etude de faisabilité rue des Alpes	15 000
2151/113	Carrefour Madone/Impasse Chamois/Alpes Ouest	131 100
2031/156	Frais étude cour Ecole Mollié	22 000
TOTAL		242 200

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative N°1 telle que présentée ci-dessus.

02 – ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LES CONSORTS LONARDONI ET LA COMMUNE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'accord passé avec les Consorts LONARDONI pour échanger des terrains.

Il s'agit d'échanger les parcelles suivantes située en zone Ub,

 Section AS N°394, en partie, pour 17m² appartenant aux consorts LONARDONI, route du Revoireau afin d'élargir la voie de circulation et améliorer la sécurité de tous

Contre

- Section AS N°393 a en partie pour 63 m²
- Section AS N°Dpa en partie pour 3 m², pour permettre aux administrés de disposer d'un accès de leur terrain sur la rue maître Jacques.

Vu l'avis du service des domaines en date du 26 octobre 2023,

CONSIDERANT que les différents intervenants sont tous d'accord pour ces échanges sans soulte ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE ces échanges tel qu'ils sont décrits pour l'ensemble des parcelles désignées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et à engager les dépenses correspondantes :
- DESIGNE l'étude notariale de Saint Georges pour établir l'acte notarié.

03 - VENTE D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION AS N°393 EN PARTIE AUX CONSORTS LONARDONI (43m²)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande des Consorts LONARDONI Elise, Françoise et Régine, pour acquérir la parcelle cadastrée suivante, rue Maître Jacques :

- Zone Ub, section AS N°393 a en partie pour 43 m².

Cette vente permettra aux Consorts LONARDONI d'accéder à leur maison avec plus de facilité.

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme ;

Vu l'estimation des domaines en date du 26 octobre 2023.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de vendre la parcelle cadastrée et désignée ci-dessous aux Consorts LONARDONI section AS N°393 en partie pour 43 m² au prix forfaitaire de 2 500 € (deux mille cinq cents euros),
- **DIT** que les frais de vente seront exclusivement à la charge de l'acquéreur ;
- **DESIGNE** l'étude Notariale de Saint Georges d'Espéranche pour établir les actes et documents correspondants ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la vente de ce terrain.

04 – TE 38 TRAVAUX SUR RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE Enfouissement Grange Jassy tranche N° 2

Monsieur Henri BERTHET, Adjoint, informe les élus que, suite à notre demande, le TE 38 envisage de réaliser l'opération 20-007-389 – Enfouissement –. Grange Jassy tranche N°2, dès que les financements seront acquis.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à : 159 315.00 €
- montant total des financements externes : 103 021.00 €
- frais de maîtrise d'ouvrage du TE 38 : 2 901.00 €
La contribution aux investissements s'élève à 53 392.00 €

Afin de permettre au TE 38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif;
- De la contribution correspondante au TE 38;
- De l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel
 Financements externes
 159 315.00 €
 103 021.00 €

Commune de Saint Georges d'Espéranche
 Participation prévisionnelle

- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fond de concours d'un montant prévisionnel totale de 53 392 € Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

56 293.00 €

 AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et à engager les dépenses correspondantes.

05 – TE 38 TRAVAUX SUR RESEAU DE DISTRIBUTION France TELECOM Enfouissement Grange Jassy tranche N°2

Monsieur Henri BERTHET, Adjoint, informe les élus que, suite à notre demande, et après étude le TE 38 envisage de réaliser l'opération 20-007-389 – Enfouissement –. Grange Jassy tranche N°2.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à :
- montant total des financements externes :
- frais de maîtrise d'ouvrage du TE 38 :
- 2 560.00 €

La contribution aux investissements s'élève à 40 309.00 €

Afin de permettre au TE 38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif;
- De la contribution correspondante au TE 38;
- De l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
- Prix de revient prévisionnelFinancements externes61 921.00 €19 052.00 €

Commune de Saint Georges d'Espéranche Participation prévisionnelle

42 869.00 €

- PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fond de concours d'un montant prévisionnel totale de 40 309 €

 Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et à engager les dépenses correspondantes.

06 - TARIF DU CHAUFFAGE DU GROUPE SCOLAIRE A ET M MOLLIE

Vu l'estimation de la Commission Communale établie à 1 500 L par an pour assurer un chauffage correct ;

Vu le prix moyen, payé par la Commune, pour l'année 2023 du fuel, à savoir :

1.26 € le litre TTC

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et une abstention (Mme BOUQUET Isabelle),

- APPROUVE cette estimation :
- **AUTORISE** Madame le Maire à établir et à encaisser un titre de recette pour la somme de 1 500 L x 1.26 € = 1 890 € pour l'année 2024.

07 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE CLUB DES PERVENCHES

Madame le Maire rappelle aux élus que le Club des Pervenches a réalisé les décorations de table, sur le thème des iles, pour l'organisation du repas des cheveux blanc qui a eu lieu le 8 octobre dernier.

Ces réalisations ont été réalisées sur les deniers des résidents.

Madame le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle au Club des Pervenches d'un montant de 140 € afin de les dédommager.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 140 € (cent quarante euros), au Club des Pervenches ;
- PRECISE que cette somme sera prise au compte 6574 du budget communal.